



# Economie et droit fiscal

## Fiscalité des entreprises

**Master 2 économie et droit - 2015/2016**

Julien Pellefigue

# Plan de la séance

- Éléments factuels sur l'IS
  - Éléments historiques
  - Mode de calcul de l'IS
  - Cadre juridique
  - Statistiques
- Analyse positive
  - Nature de l'IS
  - L'incidence de l'IS
  - Nature des distorsions créées dans le choix des entreprises
  - Impact de la fiscalité des entreprises sur la « compétitivité » d'un pays
- Éléments d'analyse normative
  - Faut-il taxer les entreprises?

# Brève histoire de l'IS

## France

---

- De 1896 à 1917, la question de l'impôt sur le revenu est le serpent de mer de la politique fiscale
- L'impôt sur le revenu a finalement été introduit en France en 1917
- Les « quatre vieilles » contributions\* sont dévaluées en impôts locaux et remplacées par l'impôt sur le revenu, frappant sept catégories de revenus : revenus fonciers, bénéfices industriels et commerciaux, revenus agricoles, revenus des professions non commerciales, traitements et salaires, pensions et rentes viagères, revenus des valeurs mobilières, revenus des créances
- En 1948, l'impôt sur les sociétés moderne est créé en étant séparé de l'impôt sur le revenu

\*Contribution foncière, sur les biens fonciers, contribution mobilière sur le logement, contribution des patentes, assise sur l'industrie et le commerce, contribution des portes et fenêtres, fondée sur le nombre et la taille des fenêtres des immeubles

## US

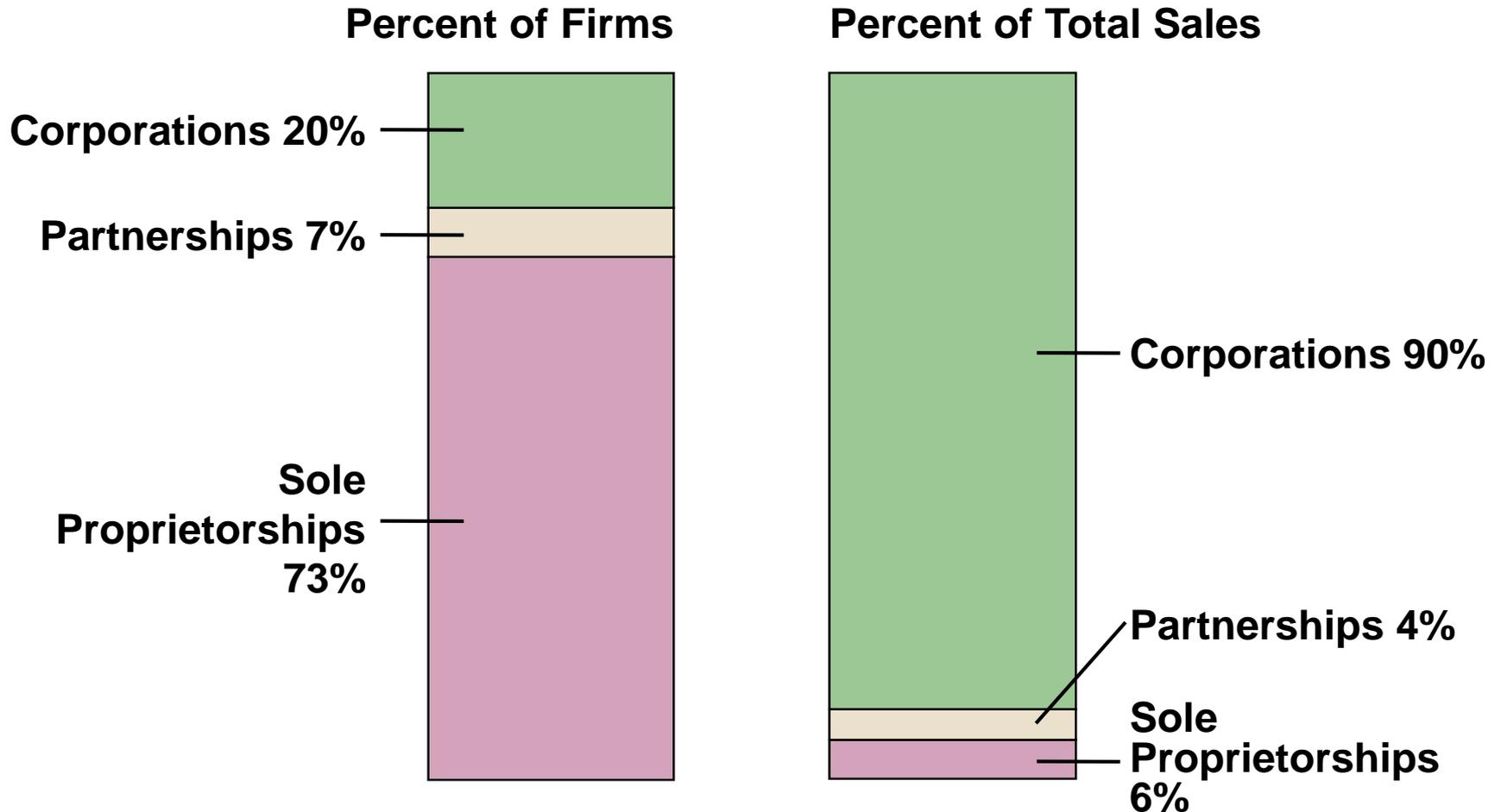
---

- Un premier impôt sur le revenu fédéral a été voté en 1861 avant d'être abrogé en 1872
- Un impôt sur les sociétés a été adopté en 1894 avant d'être jugé inconstitutionnel
- En 1909, le Congrès instaure une taxe d'accise sur les sociétés fondée sur le revenu
- En 1913, la ratification du 16<sup>ème</sup> amendement de la Constitution des États-Unis autorise le Congrès à lever un impôt sur le revenu (jusqu'alors les impôts directs prélevés par le Congrès devaient être divisés entre les États en fonction de leur population)
- Cet amendement permet de transformer la taxe d'accise sur les sociétés en un impôt fédéral sur les sociétés

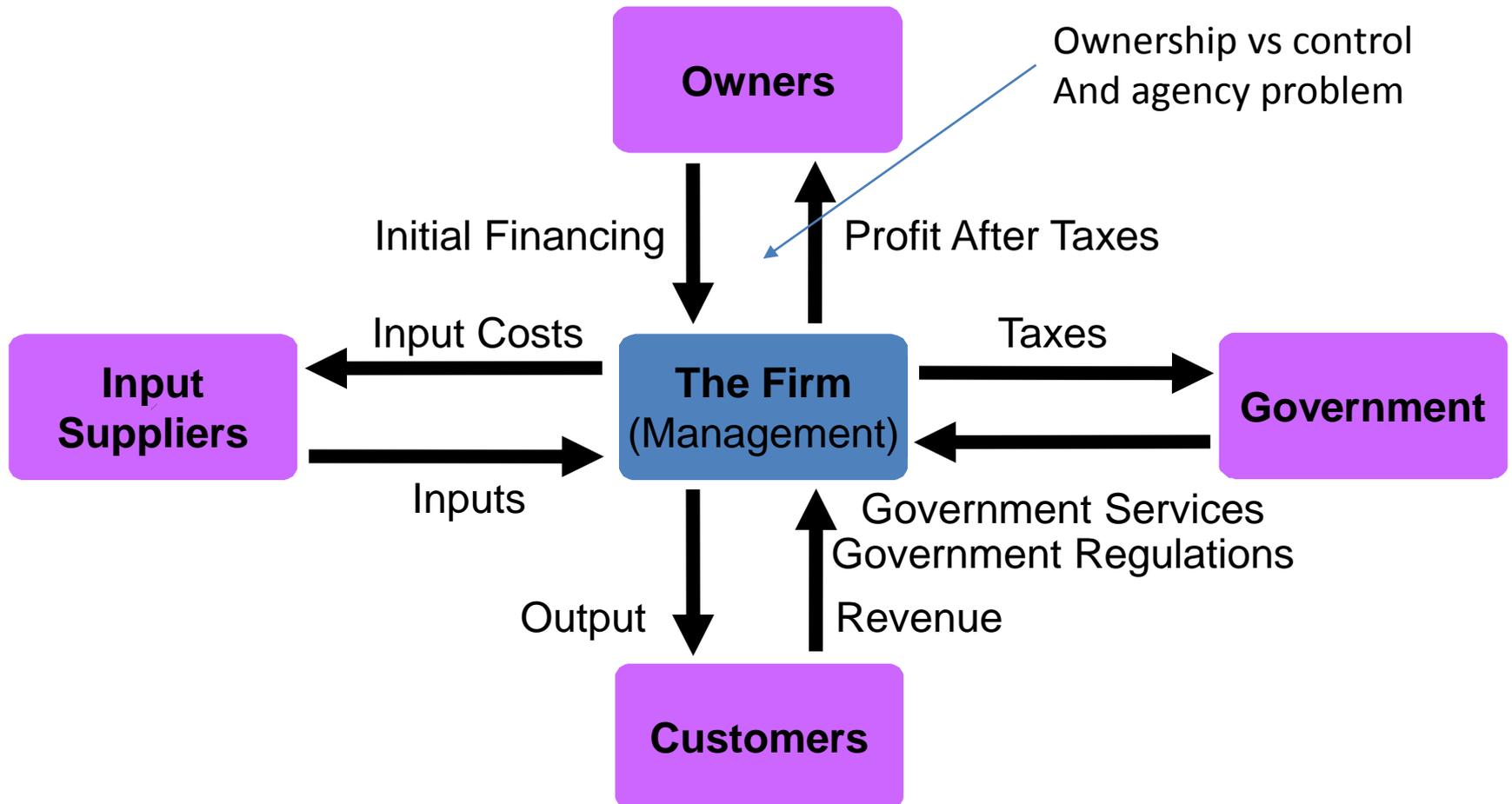
# L'IS ne touche que certaines entités juridiques

- Une **entreprise** est une unité institutionnelle, mue par un projet décliné en stratégie ou en politiques et plans d'action, dont le but est de produire et de fournir des biens ou des services à destination d'un ensemble de clients ou usagers
- Pour exister juridiquement, l'entreprise doit opter pour l'une des formes prévues (entreprise individuelle, EURL, EURL, société civile ou commerciale, société coopérative, etc..) qu'elle doit revêtir nécessairement pour exister et se développer sur le plan légal.
- L'IS ne touche que certains types de sociétés, en particulier les sociétés à responsabilité limitée (SA, SAS, SARL) – lorsqu'elles font faillite, le prix de l'action tombe à zéro mais les actionnaires ne sont pas responsables sur leurs biens propres des factures non payées et des dettes.
- D'autres types de sociétés sont « transparentes » et le profit qu'elles réalisent est intégré aux revenus des propriétaires et taxé à l'IRPP

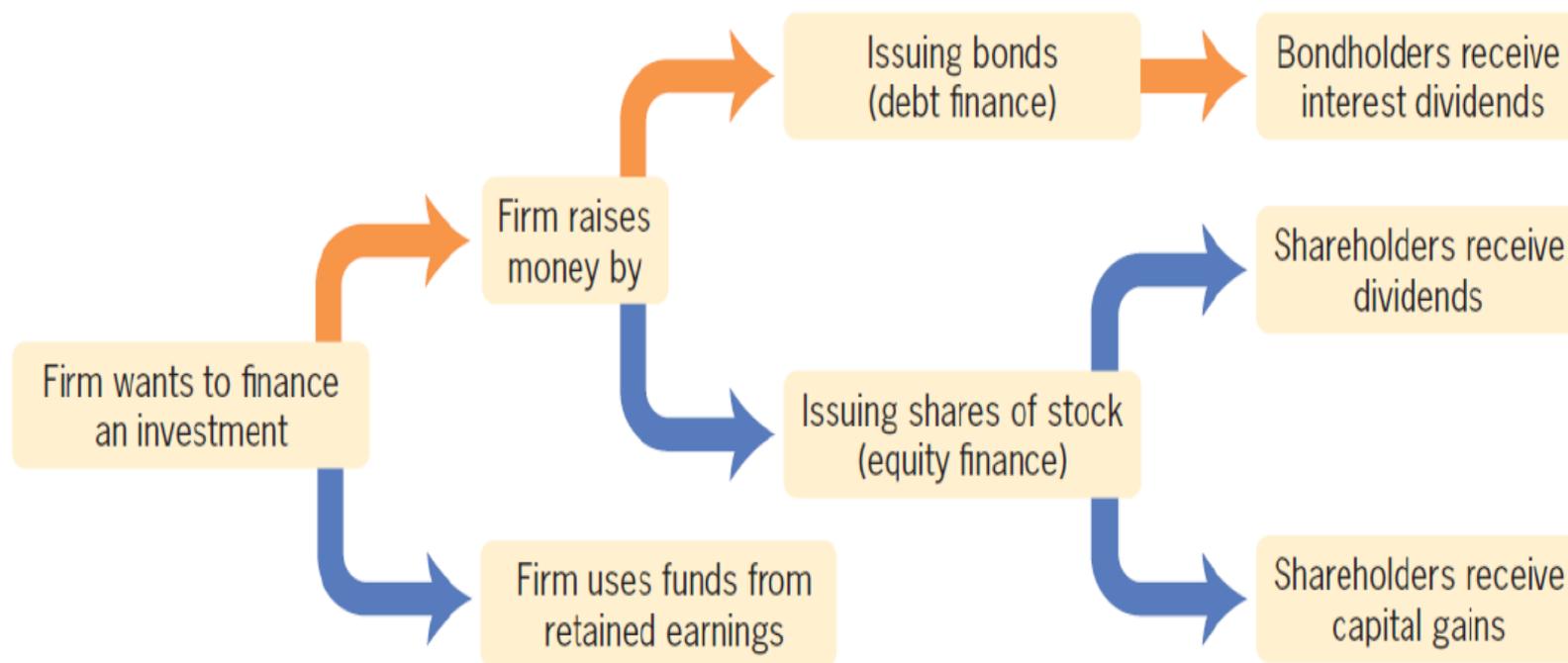
# Les sociétés par actions représentent ~ 90% de l'activité économique



# Une entreprise est en relation avec quatre types d'agents



# Les entreprises financent leur activité en émettant de la dette et des fonds propres



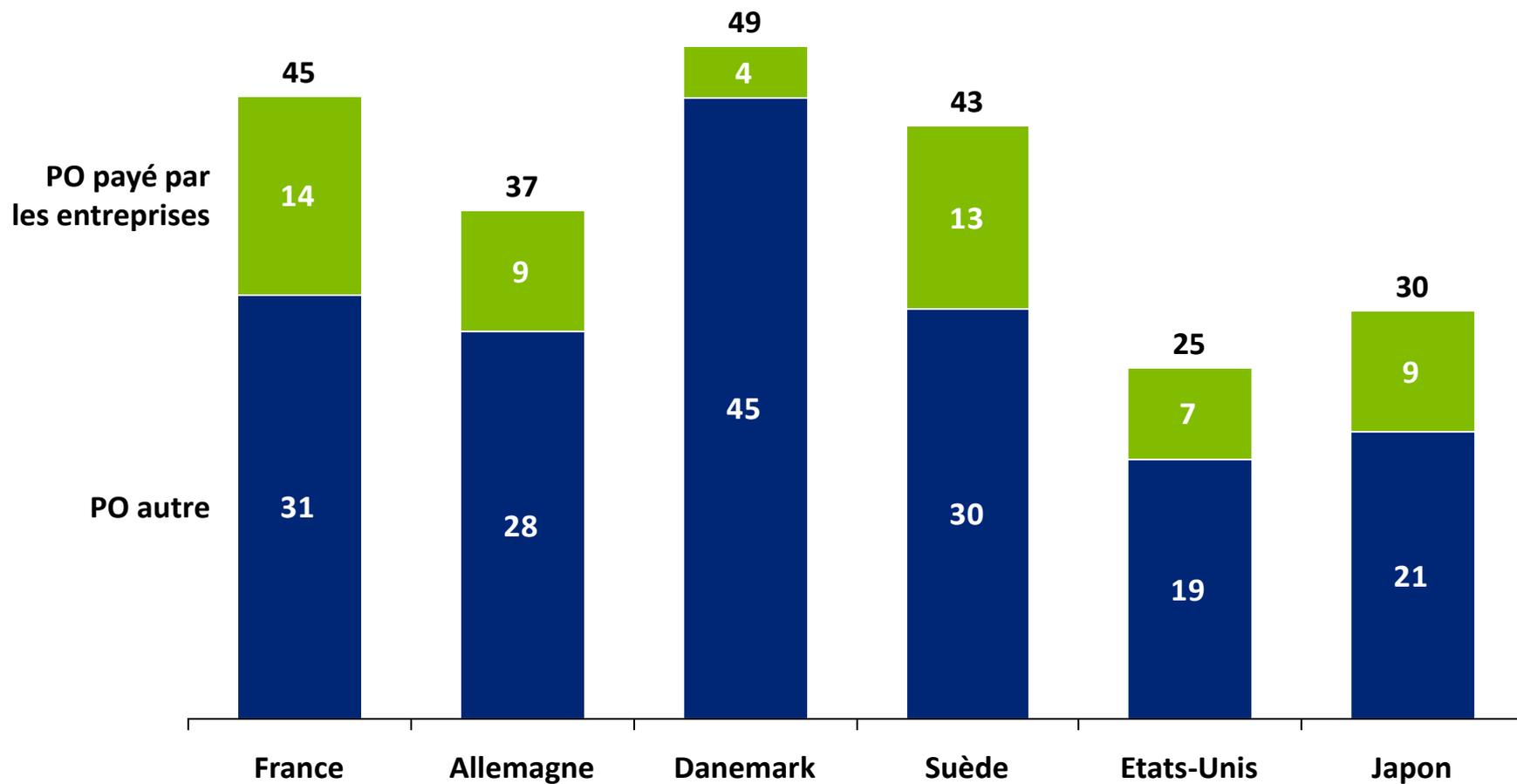
# L'IS est calculée chaque année en multipliant la base taxable par le taux d'imposition

|                                                                            |                      |     |                                     |
|----------------------------------------------------------------------------|----------------------|-----|-------------------------------------|
| Ventes de marchandises                                                     | = Chiffre d'affaires | = A | } revenus                           |
| Production vendue (biens et services)                                      |                      |     |                                     |
| Production stockée                                                         |                      |     |                                     |
| Production immobilisée                                                     |                      |     |                                     |
| Subventions d'exploitation                                                 |                      |     |                                     |
| Reprises sur amortissements et provisions                                  |                      |     |                                     |
| Autres produits d'exploitation                                             |                      |     |                                     |
| <b>Total des produits d'exploitation (I)</b>                               |                      |     | } Achats externes                   |
| Achats de marchandises                                                     | = B                  |     |                                     |
| Variation du stock de marchandises                                         |                      |     |                                     |
| Achats de matières premières et d'approvisionnements                       |                      |     |                                     |
| Variation du stock de matières premières et d'approvisionnements           |                      |     |                                     |
| Autres achats et charges externes                                          |                      |     |                                     |
| Impôts, taxes et versements assimilés                                      |                      |     | } Coûts salariaux                   |
| Salaires et traitements versés au personnel                                |                      |     |                                     |
| Charges sociales                                                           |                      |     | } Amortissement du capital          |
| Dotations aux amortissements                                               |                      |     |                                     |
| Dotations aux provisions                                                   |                      |     |                                     |
| Autres charges d'exploitation                                              |                      |     | } Paiement des intérêts de la dette |
| <b>Total des charges d'exploitation(II)</b>                                |                      |     |                                     |
| <b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II) = RE</b>                               |                      |     |                                     |
| Total des produits financiers (III)                                        |                      |     |                                     |
| Total des charges financières (IV)                                         |                      |     |                                     |
| <b>RÉSULTAT FINANCIER (III - IV) = RF</b>                                  |                      |     |                                     |
| <b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (RE + RF)</b>                             |                      |     |                                     |
| Produits exceptionnels (V)                                                 |                      |     |                                     |
| Charges exceptionnelles (VI)                                               |                      |     |                                     |
| <b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI) = R ex</b>                               |                      |     |                                     |
| Participation au résultat de l'entreprise calculée pour les salariés (VII) |                      |     |                                     |
| Impôts sur les bénéfices (VIII)                                            |                      |     |                                     |
| <b>BÉNÉFICE OU PERTE (RE + RF + R ex - VII - VIII)</b>                     |                      |     |                                     |

Résultat taxable = Revenus - coûts

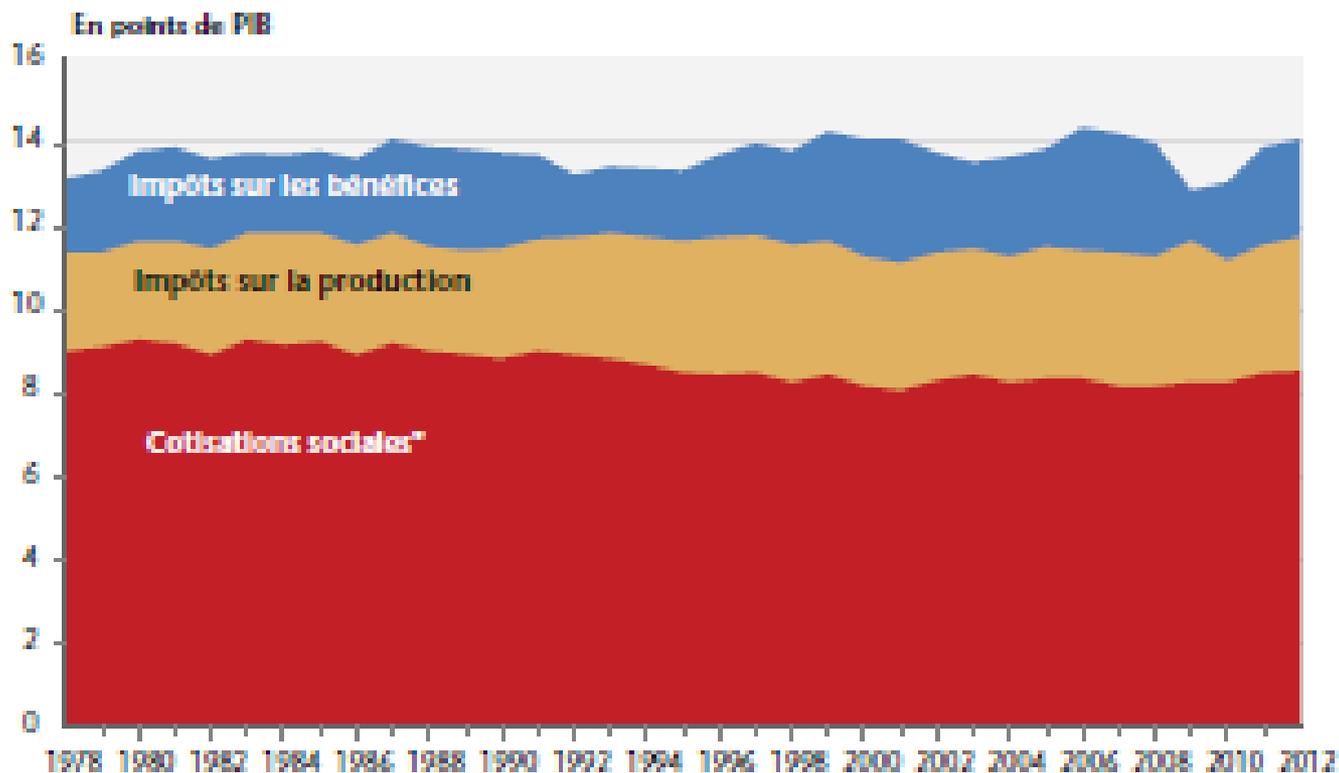
► **IS = Résultat taxable \* taux IS**  
**Taux IS normal = 33,3% et 15%**  
**pour les TPE**

# La part des entreprises dans les PO est très variable par pays



# En France, les cotisations sociales représentent la part la plus importante des PO payés par les entreprises

Graphique 2. Évolution du taux de PO des entreprises depuis 1978 en France

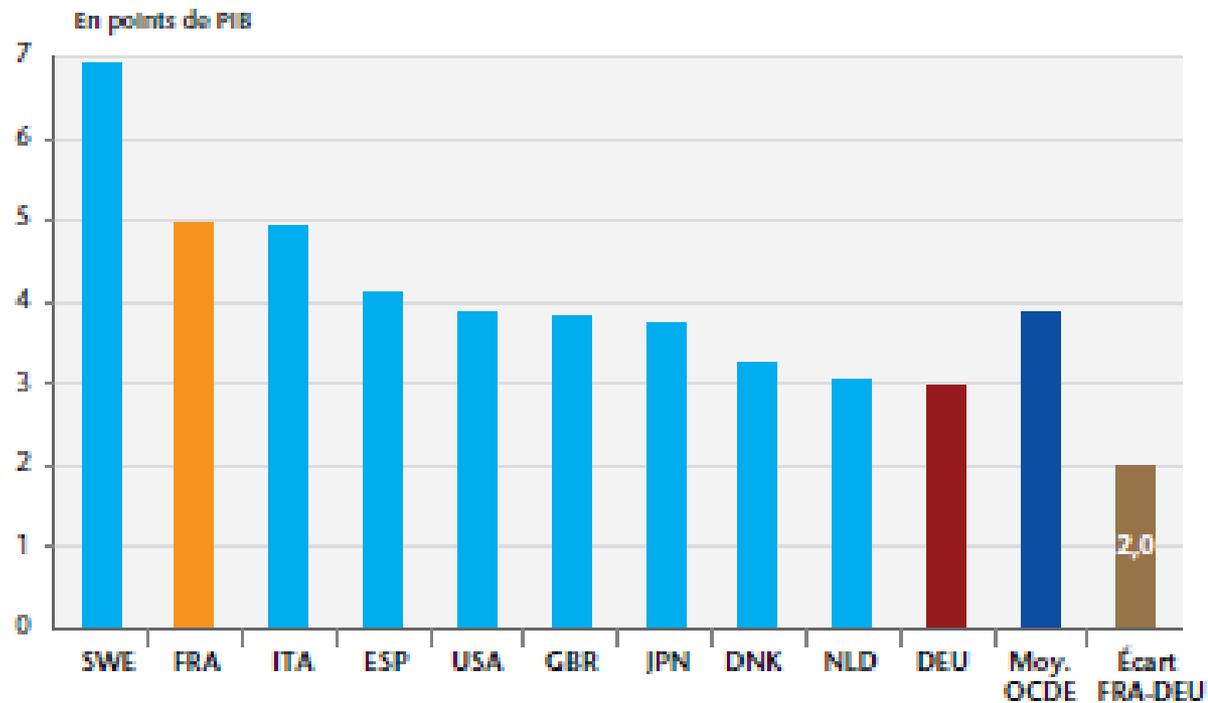


\* contient également la correction pour impôts et cotisations dus non recouvrables et les impôts en capital.

Source : INSEE, calculs DG Trésor.

# La part des impôts payés par les entreprises est variable par pays et très élevée en France

Graphique 4. Part dans le PIB des impôts payés par les entreprises



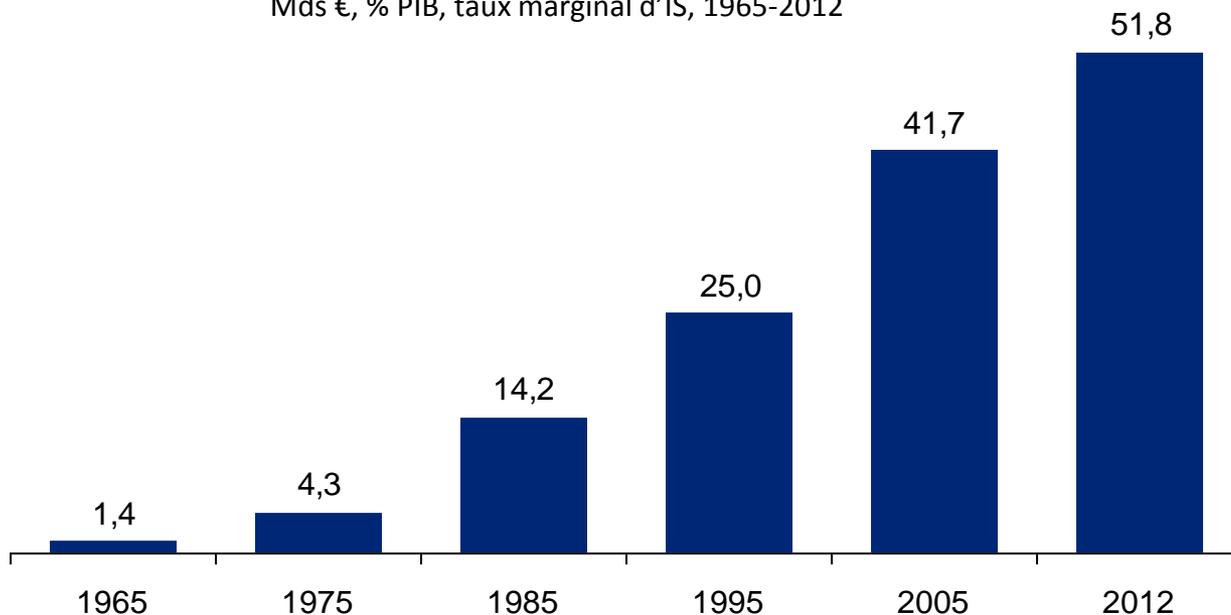
Source : Statistiques fiscales de l'OCDE, calculs de l'auteur.

# « Paradoxe de l'IS »: l'IS a augmenté en valeur absolue alors que le taux d'IS a continument baissé

## Impôt sur les sociétés en milliards d'euros – France

Mds €, % PIB, taux marginal d'IS, 1965-2012

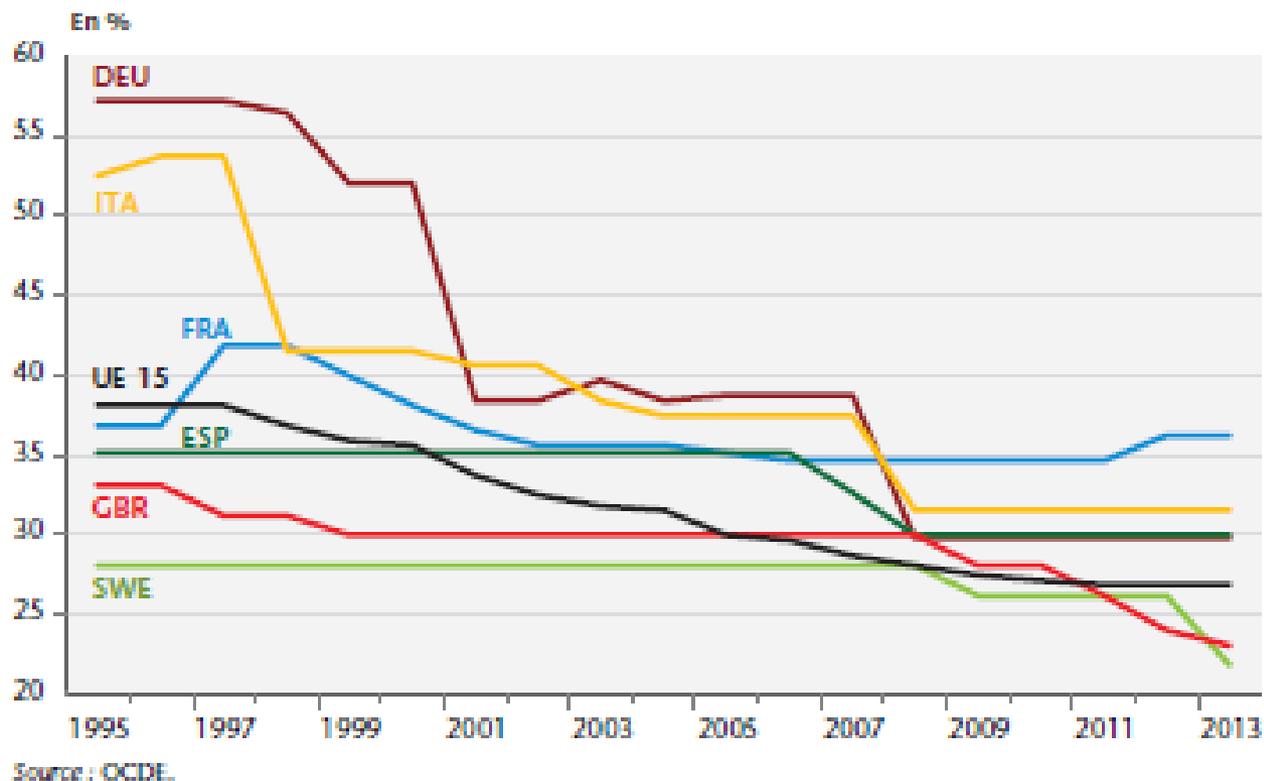
CAGR  
(1965-2012)  
+8,0 %



|                               | 1965 | 1975 | 1985 | 1995 | 2005 | 2012 | CAGR   |
|-------------------------------|------|------|------|------|------|------|--------|
| <b>% PIB</b>                  | 1,8  | 1,8  | 1,9  | 2,1  | 2,4  | 2,5  | +0,7 % |
| <b>Taux marginal d'IS (%)</b> | 50   | 50   | 50   | 33,3 | 33,3 | 33,3 | -0,9 % |

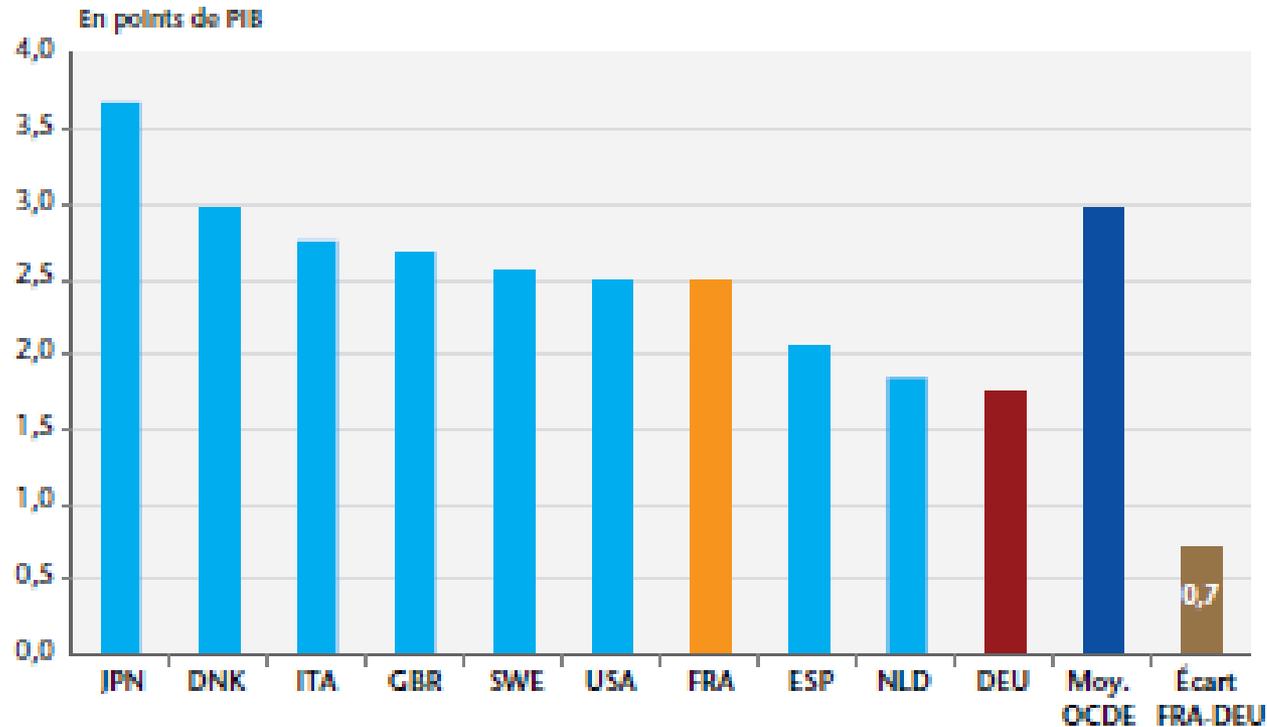
# Le taux d'IS a baissé dans tous les pays depuis 20 ans

Graphique 5. Taux nominal d'impôt sur les bénéfices des sociétés



# La part de l'IS dans le PIB n'est cependant pas directement corrélée au taux d'IS

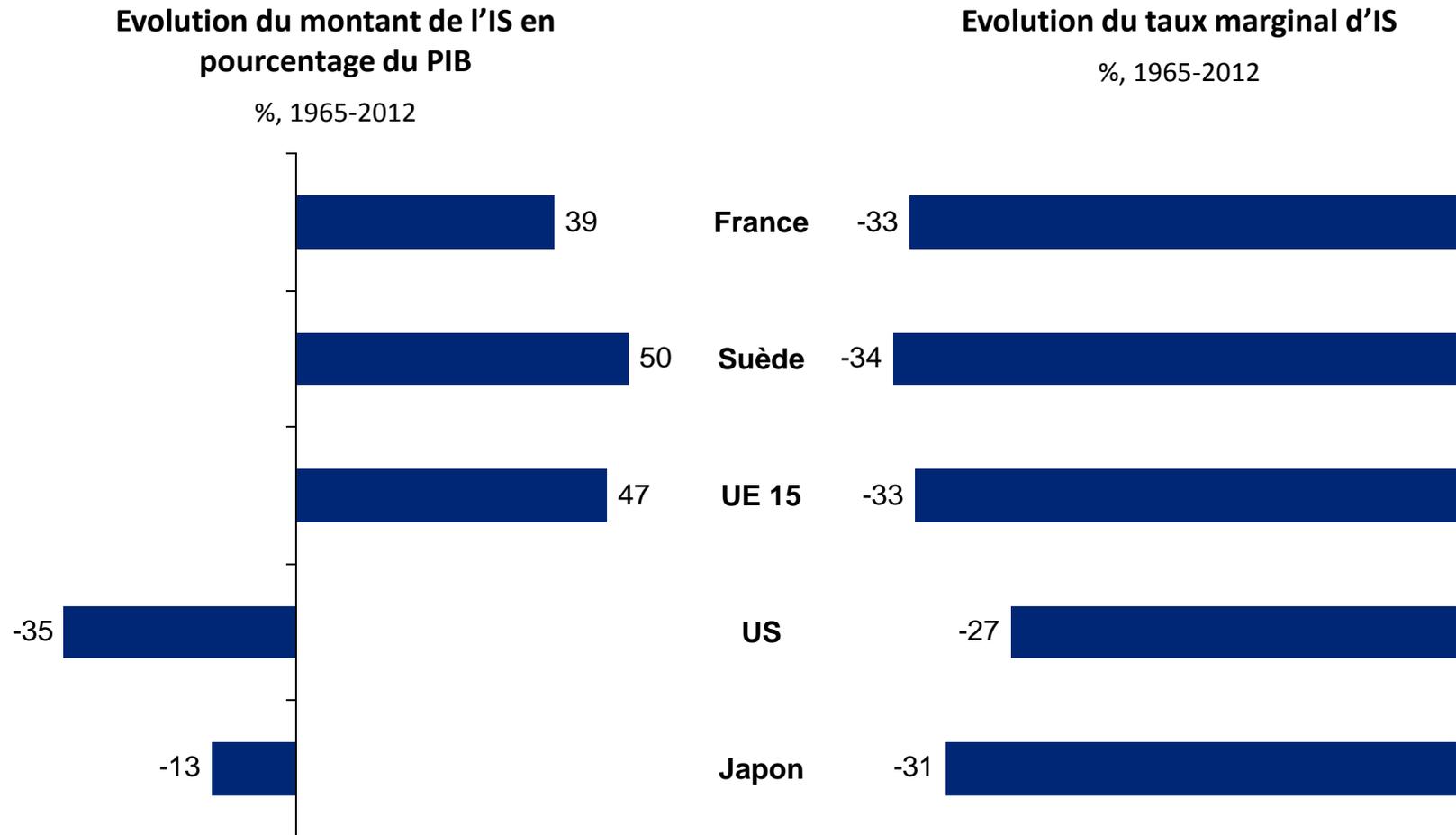
Graphique 6. Niveau des Impôts sur les bénéfices (IS) payés par les entreprises



Source : Statistiques fiscales de l'OCDE, calculs de l'auteur.

## Calcul de la base et diverses exemptions (CIR, etc.)

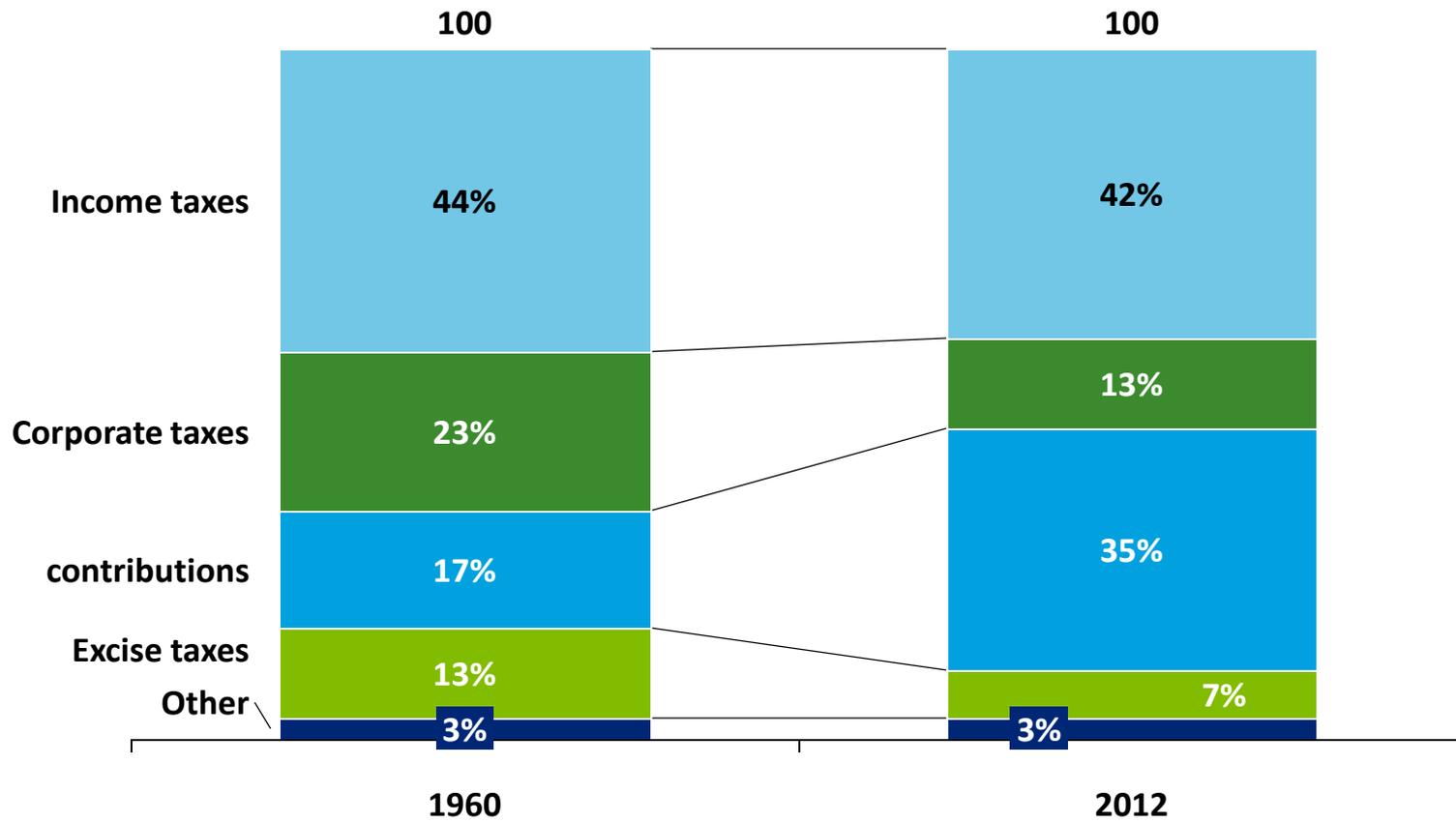
# L'évolution des recettes de l'IS n'est pas corrélée avec l'évolution de son taux marginal



# Aux Etats-Unis, la part de l'IS a beaucoup baissé sur la longue période

## Répartition du budget fédéral aux Etats-Unis

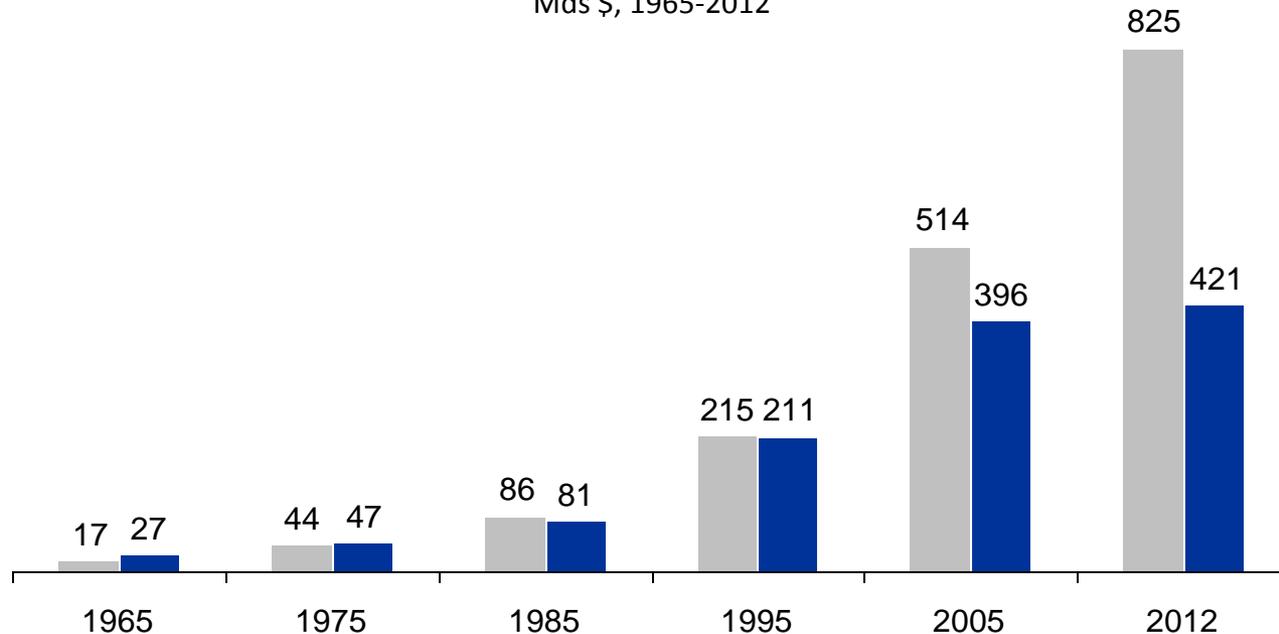
-1960, 2012, %-



# Les bénéfices des multinationales ont augmenté plus vite que l'impôt sur les sociétés aux US

## Bénéfices du classement Fortune 500 US et impôt sur les sociétés US

Mds \$, 1965-2012



CAGR

(1965-2012)

■ Bénéfices totaux Fortune 500

+8,6%

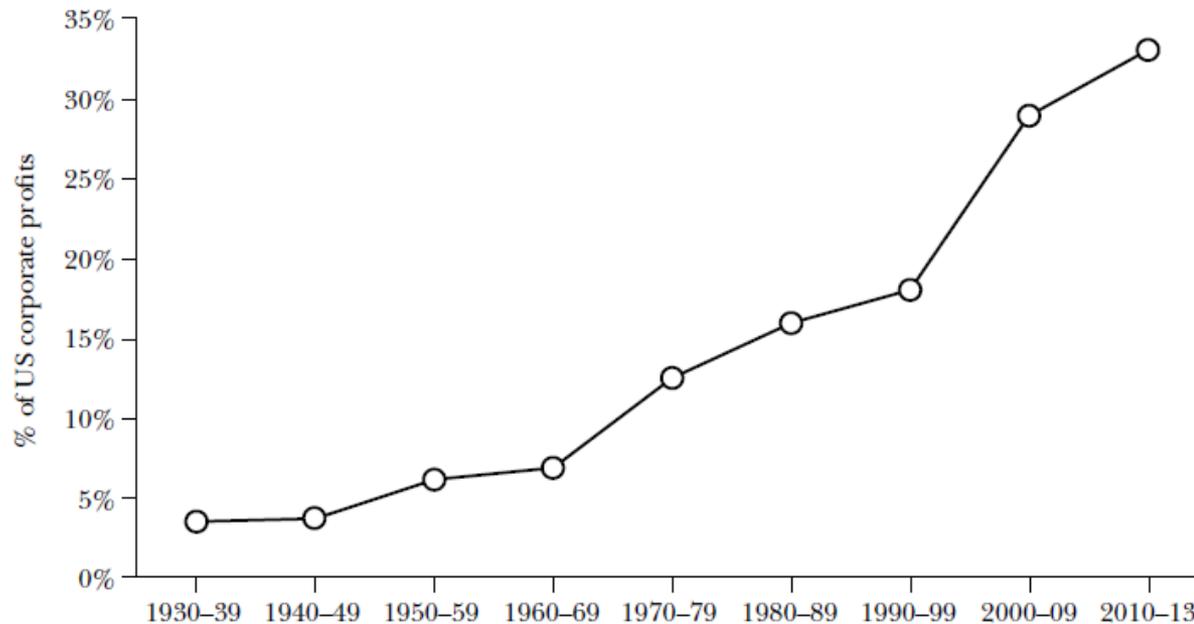
■ Impôt sur les sociétés

+6,0%

# Une partie croissante des profits des grandes entreprises américaines est réalisé à l'étranger...

*Figure 1*

**The Share of Profits Made Abroad in US Corporate Profits**



*Source:* Author's computations using National Income and Product Accounts data.

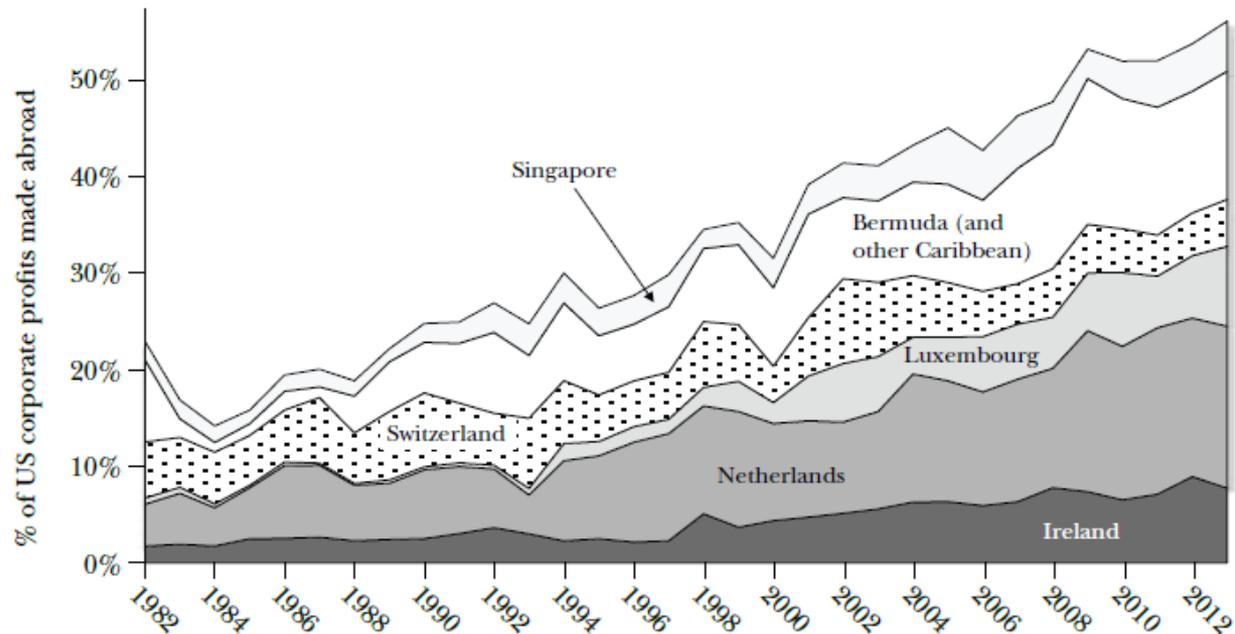
*Notes:* The figure reports decennial averages (that is, 1970-79 is the average for years 1970, 1971, through 1979). Foreign profits include dividends on foreign portfolio equities and income on US direct investment abroad (distributed and retained). Profits are net of interest payments, gross of US but net of foreign corporate income taxes.

Source: Zucman JEP 2014

# Notamment dans des paradis fiscaux

Figure 2

The Share of Tax Havens in US Corporate Profits Made Abroad



Source: Author's computations using balance of payments data. See online Appendix.

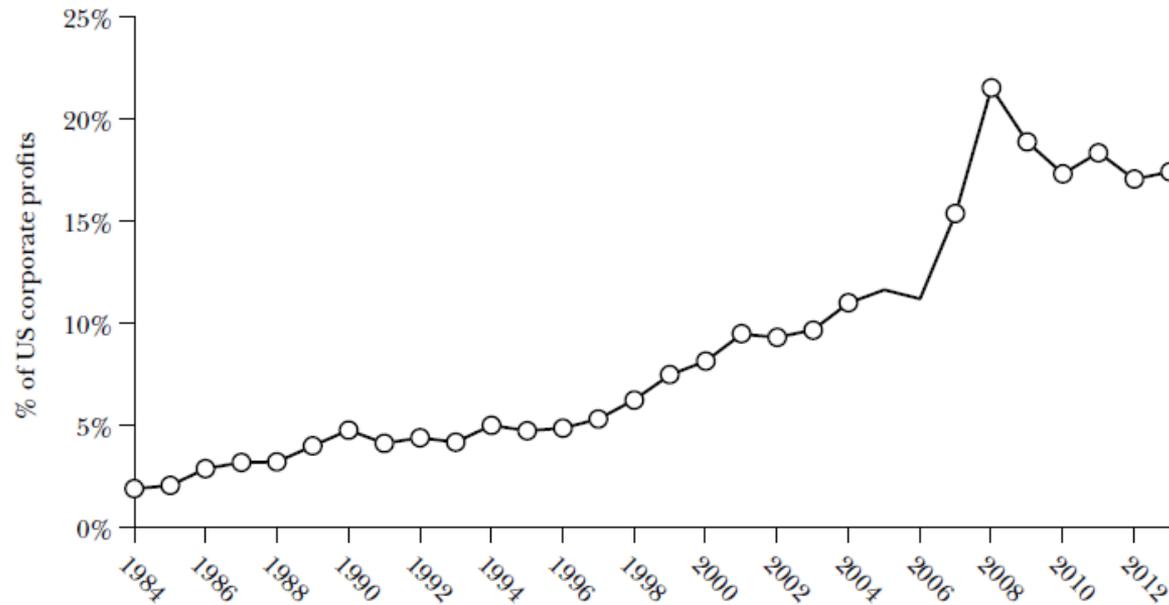
Notes: This figure charts the share of income on US direct investment abroad made in the main tax havens. In 2013, total income on US direct investment abroad was about \$500 billion. Seventeen percent came from the Netherlands, 8 percent from Luxembourg, etc.

Source: Zucman JEP 2014

# Globalement la part du profit des entreprises américaines localisée dans des paradis fiscaux est croissante

Figure 3

The Share of Tax Havens in US Corporate Profits



Source: Author's computations using National Income and Product Accounts and balance of payments data. See online Appendix.

Note: This figure charts the ratio of profits made in the main tax havens (Netherlands, Ireland, Switzerland, Singapore, Luxembourg, Bermuda, and other Caribbean havens) to total US corporate profits (domestic plus foreign).

Source: Zucman JEP 2014

# Fiscalité des entreprises et liberté industrielle et commerciale

- L'impôt sur les sociétés est un prélèvement obligatoire, qui peut être considéré comme un phénomène particulièrement contraignant – il doit donc être mis en œuvre dans un cadre où les droits individuels sont garantis contre tout risque d'empiétement de l'Administration ou de la loi.
- Principe constitutionnel de liberté industriel et commercial: déclaration des droits de l'homme de 1789 et loi de Chapelier de 1791
  - Par exemple, à l'occasion de l'examen de l'article 89 du PLF de 1984, une disposition qui autorisait les agents des impôts à procéder à des perquisitions et des saisies au domicile des dirigeants d'une entreprise a été jugée non conforme à la Constitution par le juge constitutionnel en raison des limites insuffisantes posées dans le texte.
- Pour les entreprises, le principe de liberté industrielle et commerciale dispose que le droit fiscal ne doit pas porter atteinte à la liberté de gestion de l'entreprise
  - « l'exploitant est libre de sa gestion et les frais qu'il expose pour le fonctionnement de son entreprise constituent normalement des dépenses déductibles » (Doc. Adm 4 C III)
  - « le contribuable n'est jamais tenu de tirer des affaires qu'il traite le maximum de profit que les circonstances lui auraient permis de réaliser » (CE, 7 juillet 1958)

# Deux limites au principe de liberté industrielle et commerciale

- **Abus de droit**

- Art. L64 du LPF
- « L'abus de droit résulte d'un montage juridique ou d'une application littérale de la loi lorsqu'ils sont réalisés dans le but exclusif de se soustraire à l'impôt »
- L'administration qui est fondée à remettre en cause la situation juridique apparente ou sa qualification a néanmoins la charge de la preuve.
- Exemple: création d'une coquille vide aux Pays Bas interposée entre deux sociétés opérationnelles, une en France et une aux Bermudes, pour bénéficier de la convention Franco-hollandaise

- **Acte anormal de gestion**

- Construction jurisprudentielle du Conseil d'Etat
- Acte « qui met une dépense ou une perte à la charge de l'entreprise ou qui prive cette dernière d'une recette sans que l'acte soit justifié par les intérêts de l'exploitation commerciale » (CE, 5 janvier 1985)
- Exemple: une société qui emploie 50 commerciaux sous utilisés met une partie de ces commerciaux à disposition d'une société sœur en France, sans compensation.

# Le contrôle fiscal: principe

- Plusieurs articles du LPF permettent aux services vérificateurs de la DGFIP de procéder à des investigations
  - L10: permet de faire une demande d'information aux entreprises
  - L16: permet de faire une demande d'éclaircissement et de justification
  - L16B: visite et saisie de documents (encadrement strict de son application, nécessite une ordonnance du président du TGI)
  - L228: lutte contre la fraude fiscale, droit d'enquête
- Deux formes de contrôle fiscal des entreprises
  - Contrôle fiscal interne: contrôle formel (erreur de calcul, erreurs matérielles) et contrôle sur pièce (contrôle de cohérence réalisé en comparant plusieurs déclarations du même contribuable)
  - Contrôle fiscal externe: vérification de comptabilité (~50 000 entreprises vérifiées / an)
    - Son objet est de contrôler l'exactitude des résultats déclarés à partir d'une analyse en profondeur des documents et pièces justificatives, sur place
    - Porte sur l'ensemble des impôts auxquels l'entreprise est assujettie (vs. Un impôt ponctuel en Grande Bretagne, ce qui permet un contrôle plus fréquent; 28% des entreprises sont contrôlées chaque année aux UK vs 1,5% en France)
    - Prescription: 3 ans (sauf fraude fiscale)

# Le contrôle fiscal: déroulement

- Avis de vérification (date de la visite, objet, impôts visés, années concernées, nom du vérificateur)
- Vérification
  - Sur place
  - Débat oral et contradictoire
  - Vérification des documents comptables
  - Chaque exercice ne peut être vérifié qu'une fois
- Conclusion de la vérification
  - Proposition écrite de rectification
  - Réponse du contribuable (délais de 30 jours après réception de la proposition de rectification)
  - Réponse aux observations du contribuable
- Recours hiérarchique non contentieux
  - Réunion avec le chef de brigade
  - Réunion avec l'interlocuteur départemental

# Procédure contentieuse

## Phase administrative

- Dépôt d'une réclamation préalable
- Conditions de délais (en général 2 ans après le versement de l'IS)
- Tranché par l'Administration fiscale
- Système contestable car l'Administration est à la fois juge et partie
- Permet d'éviter l'engorgement des tribunaux (l'Administration reçoit chaque année plus de 3 millions de réclamations)

## Phase juridictionnelle

- En cas de rejet de la réclamation préalable, saisine d'un juge
- Pas de compétence exclusive de l'un des ordres de juridiction (administratif ou judiciaire)
- IS – TA vs. Droits d'enregistrements ou ISF – tribunaux judiciaires
- Recours classiques: appel puis cassation ou appel puis Conseil d'Etat
- Le nombre de contentieux fiscaux a été multiplié par 3,5 en 20 ans – la durée moyenne d'une procédure est de 7 ans

- Analyse positive

# L'IS n'est ni une taxe sur le capital, ni un impôt sur le profit économique

## Exemple de calcul d'IS

- Une entreprise utilise un capital K d'une valeur 100 financée à 50% par de la dette (D=50%) et 50% par les actionnaires
- Le capital se déprécie annuellement avec un taux  $\delta = 20\%$
- La rémunération « normale » du capital, c'est-à-dire nécessaire pour susciter une offre de capital est de  $r = 10\%$
- Le taux d'intérêt sur la dette est de  $i = 5\%$
- L'entreprise réalise un CA de 150 et doit payer des charges salariales de 100



$$\pi_{taxable} = pq - wL - \delta K - iDK$$

$$\pi_{taxable} = 150 - 100 - 20\% 100 - 5\% 50 = 27,5$$

$$IS = 35\% (27,5) = 9,6$$

## Comparaison avec une taxe sur le capital ou sur le profit

- Une taxe sur le capital, comparable par exemple à la taxe professionnelle, serait calculée comme un % du « coût du capital »  
 $taxe(K) = K * t$
- Le profit économique est défini comme le bénéfice résiduel après paiement de l'ensemble des coûts des facteurs de production (y compris coût du capital) à leur prix de marché.

$$\pi_{Eco} = pq - wL - (r + \delta)K$$

$$\pi_{Eco} = 150 - 100 - (10\% + 20\%)100 = 20$$

# l'IS est en fait une taxe sur la rémunération des actionnaires et la rente

**Le profit économique**, est ce qui reste à l'entreprise lorsque tous les facteurs de production ont été payés au prix du marché. Dans une situation « d'équilibre », ce profit est nul. Un profit continument positif est lié à l'existence de problèmes de concurrence.



$$\pi_{Eco} = pq - wL - (r + \delta_E)K_E$$

**Le profit taxable** utilise des valeurs comptables et non pas économiques pour les valeurs du capital et de son amortissement, il ne prend en outre en compte que les coûts de la dette et pas ceux des fonds propres.



$$\pi_{taxable} = pq - wL - \delta_C K_C - iDK_C$$

$$\pi_{taxable} = \underbrace{\pi_{Eco}}_{\text{Rente oligopolistique}} + \underbrace{(\delta_E K_E - \delta_C K_C)}_{\text{Ecart entre les valeurs de marché et les valeurs comptables}} + \underbrace{rK_E - iDK_C}_{\text{Part de la rémunération « normale » du capital apporté par les actionnaires}}$$

Rente oligopolistique

Ecart entre les valeurs de marché et les valeurs comptables

Part de la rémunération « normale » du capital apporté par les actionnaires

# Incidence de l'IS: qui paye cet impôt (1/3) ?

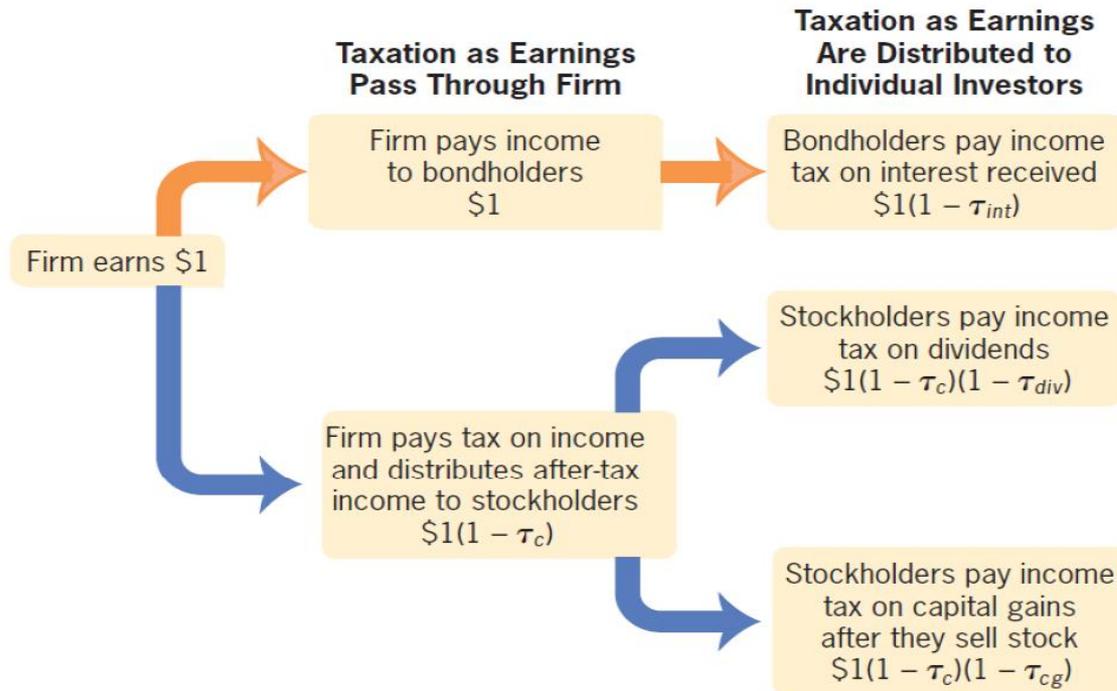
- L'instauration d'un impôt sur le « profit taxable » peut avoir plusieurs conséquences:
  - Il peut réduire la rémunération des actionnaires, qui supportent donc la taxe – toutes choses égales par ailleurs
  - Il peut être répercuté dans les prix de vente, et est donc supporté par les consommateurs – comme la TVA
  - A plus long terme, il peut avoir des effets sur d'autres catégories d'agents économiques,
    - Impact sur la formation de capital fixe, sur la productivité du travail et donc sur les salaires
    - Impact sur les décisions de financement des entreprises : dette/capital propre, et donc sur la rémunération des créanciers
- Il n'y a pas de réponse définitive à cette question, qui doit être étudiée marché par marché, puisqu'elle nécessite d'analyser les élasticités d'offres et de demande des biens et des facteurs de production, l'élasticité de substitution capital/travail et l'intensité concurrentielle sur ces différents marchés.
- La réponse est en outre différente dans une situation d'économie fermée et dans une situation d'économie ouverte.
- L'impact est différent à court et à long terme, le temps que les marchés s'équilibrent

# Incidence de l'IS: qui paye cet impôt (2/3) ?

- Une entreprise sur un marché d'output parfaitement concurrentiel, avec des marchés d'input parfaitement concurrentiels
  - L'entreprise est supposée être parfaitement preneuse de prix, elle ne peut donc pas modifier son prix de vente
  - L'impôt est donc supporté par le Capital (réduction des dividendes, donc de la rémunération du capital)
  - A long terme, une baisse de rentabilité du capital dans le secteur des entreprises va conduire à un mouvement du capital vers des secteurs non taxés, puis à une égalisation de la rentabilité du capital à un niveau inférieur. La réduction du capital dans le secteur des entreprises va réduire la productivité du travail et donc les salaires.
- Une entreprise sur un marché monopolistique
  - Si le marché des inputs est concurrentiel, l'entreprise qui a déjà maximisé son profit n'a pas intérêt à modifier son prix. L'impôt est donc supporté par le capital
  - Dans le cas où le marché du travail est imparfait, d'autres comportements sont possibles (réduction des salaires si les syndicats sont forts et obtiennent un partage du profit dans leurs salaires)
- Une entreprise dans un marché oligopolistique (cas général)
  - Beaucoup de situations différentes en fonction de la nature de la concurrence
  - Dans plusieurs cas: mark-up pricing (post-Keynésien), price leadership ou collusion tacite, les entreprises intègrent les impôts dans le prix des produits.
- Situation différente en économie ouverte (voir prochaine séance) – dans ce cas l'IS est porté intégralement par les salariés

# Incidence de l'IS: qui paye cet impôt (3/3) ?

- Le fait que le traitement fiscal de la dette est plus favorable que le traitement du capital devrait inciter les entreprises à financer leurs investissements principalement à l'aide de dette:



- Les problématiques de risques et de coûts de faillite conduisent à une structure de financement qui comporte également du capital propre.

# Impact de la fiscalité des entreprises

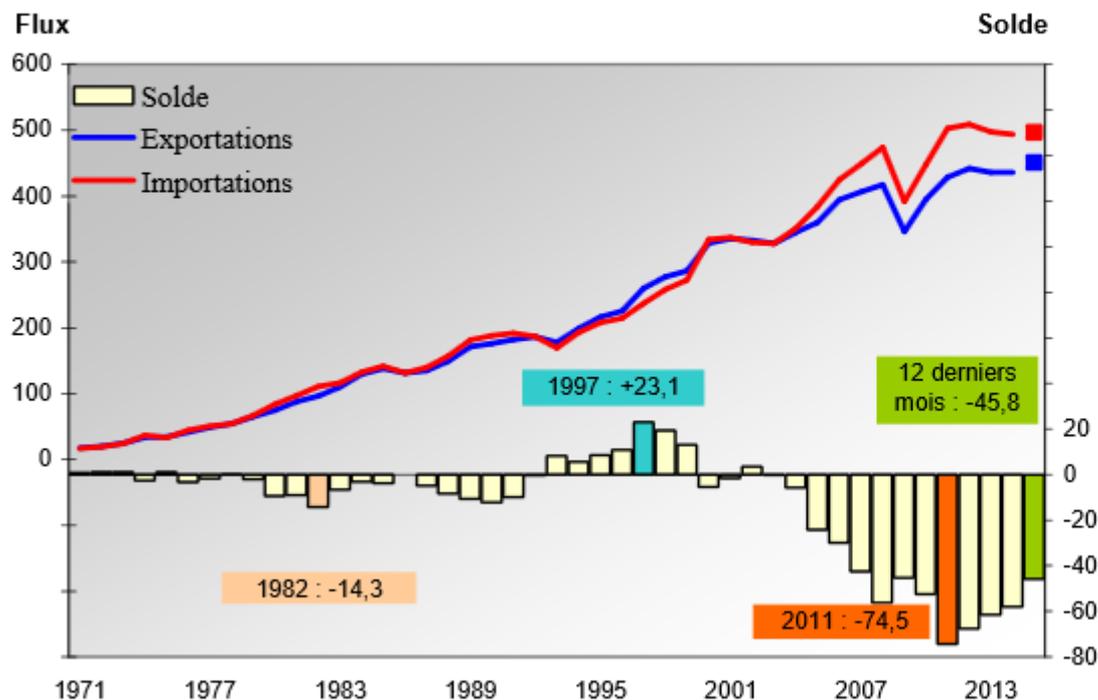
- Modèle de Harberger: perte de bien être mesurée par la formule:  $t\varepsilon/2$ 
  - $t = 24\%$  en moyenne dans l'UE
  - Elasticité de la base taxable au taux: 0,45 (Huizinga et Laeven (2008))
  - Perte de bien être d'environ 5% du montant collecté
- Coût administratif: 1,6% du montant de la taxe collectée en France

# La fiscalité des entreprises a-t-elle un impact sur l'attractivité d'un pays?

- Il y a un grand nombre d'études empiriques qui cherchent à mesurer les corrélations entre la baisse du taux d'impôt et le montant des investissements directs à l'étranger
- Plusieurs études arrivent à la conclusion que l'investissement est sensible au taux d'impôt, avec une élasticité de l'ordre de -0,5 (i.e. si le taux d'IS baisse de 10%, la valeur des investissements va croître de 5%)
- Sur le long terme, d'autres études sont moins catégoriques.

# L'augmentation des impôts sur les entreprises est-elle la cause de l'accroissement du déficit commercial français?

**Graphique 2 :**  
**Evolution annuelle de la balance commerciale de la France depuis 1971**  
*FAB/FAB y compris matériel militaire, CVS-CJO, en milliards d'euros*



*:: Quelques chiffres ::*

**1974** : déficit de -2,6 milliards d'euros (contre-coup du premier choc pétrolier)

**1982** : déficit de -14,3 milliards d'euros

**1997** : excédent de +23,1 milliards d'euros

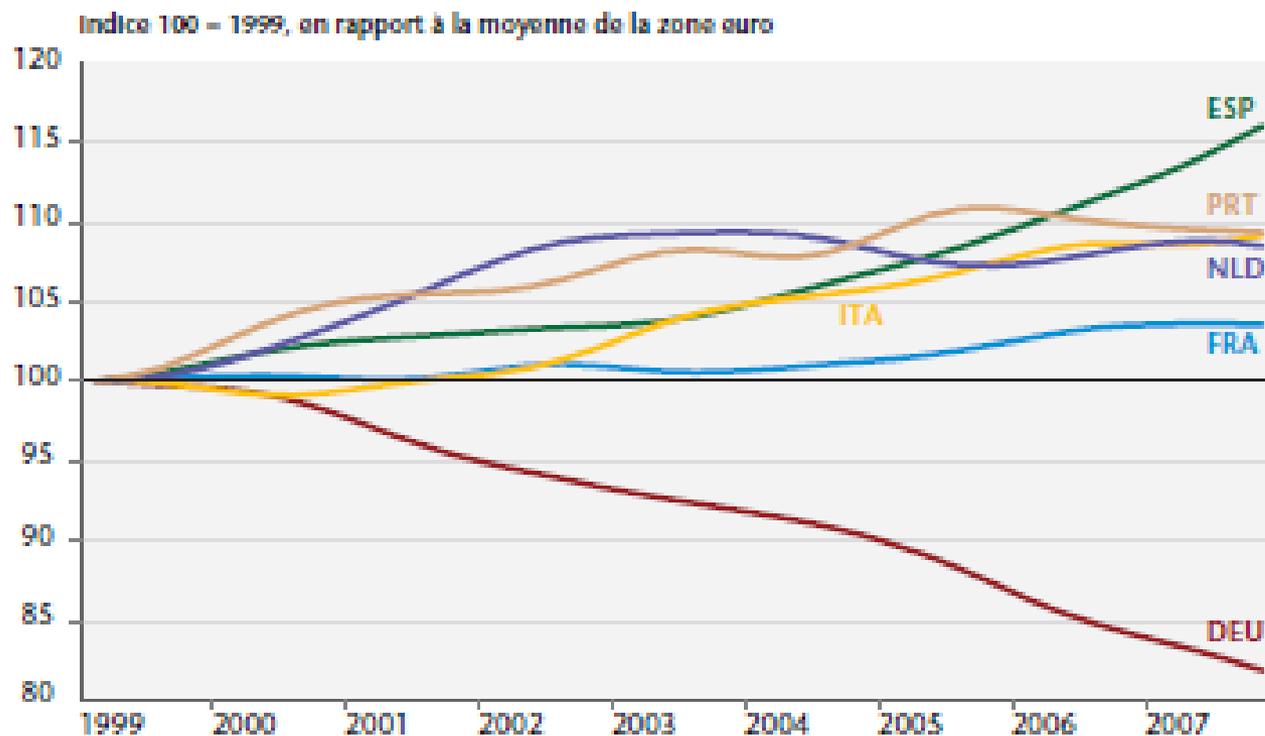
**2008** : déficit de -56,2 milliards d'euros

**2011** : déficit de -74,5 milliards d'euros

**2014** : déficit de -57,9 milliards d'euros

# L'accroissement du déficit est largement liée à l'écart de coût salarial unitaire avec l'Allemagne

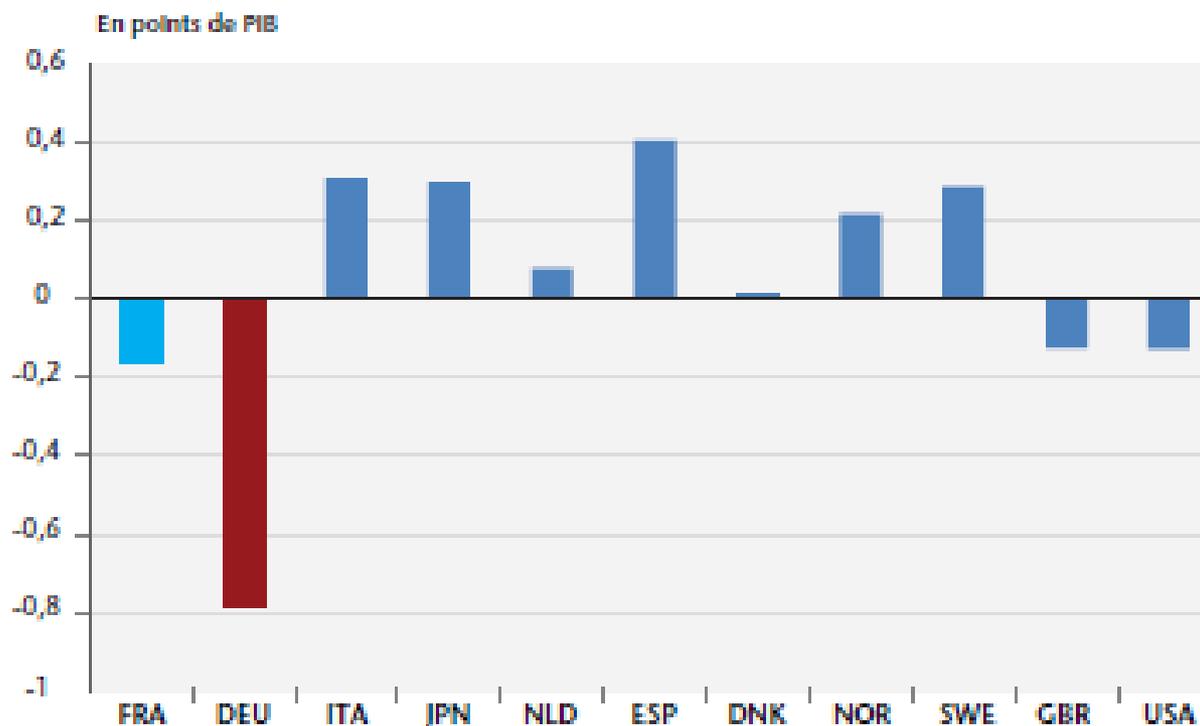
Graphique 9. Évolution du coût salarial unitaire avant la crise de 2008



Source : Commission européenne.

# L'évolution des cotisations salariales expliquent une très faible partie de l'écart de coût salarial

Graphique 10. Variation des cotisations sociales à la charge des entreprises avant la crise (1999-2007)



Source : Statistiques fiscales de l'OCDE, calculs de l'auteur.

## Modération salariale en Allemagne

# Le gouvernement a mis au point un programme d'amélioration de la compétitivité coût liée à une baisse des cotisations

## CICE

---

- Baisse de 30M€ de cotisations sociales (20 Mds employeur et 10 Mds employés)
- Baisses proportionnelles aux salaires jusqu'à 3,5 SMIC
- Compensation via une hausse de la CSG (21 Mds €) et une hausse des taux réduits de TVA (6 Mds€) et 3Mds€ d'autres taxes (taxe carbone, transactions financières et réduction des niches fiscales)

## Pacte de responsabilité

---

- Baisse des cotisations entreprises sur les salaires entre 1 et 1,6 SMIC en 2015: 4,5 Mds€
- Baisse des cotisations entreprises sur les salaires entre 1,6 et 3 SMIC en 2016: 4,5 Mds€

# L'évaluation du programme fiscal du gouvernement fait apparaître des difficultés

- Effet théorique du CICE/Pacte
  - abaissement du coût du travail, substitution du travail au capital par les entreprises
  - Répercussion de la baisse des coûts dans les prix, amélioration de la compétitivité des entreprises exposées à la concurrence internationale (augmentation des exportations et baisse des importations)
  - Ou maintien des prix, reconstitution des marges permettant (théoriquement) une augmentation des dépenses de R&D
- Effet théorique du financement
  - La hausse de la TVA et la réduction de la dépense publique réduisent le pouvoir d'achat des ménages et la demande
  - La baisse de la demande a un effet récessif
- L'effet net de la mesure va dépendre des conditions économiques
  - La mesure sera d'autant plus efficace qu'il y a de la croissance à l'étranger
  - Elle sera d'autant plus efficace que les pays voisins ne vont pas mettre en œuvre des politiques comparables
  - Elle ne fonctionnera que si les entreprises répercutent bien la baisse des coûts dans leurs prix ou dans des investissements d'amélioration de la compétitivité hors coût
  - Ces conditions ne semblent pas vérifiées aujourd'hui (croissance mondiale faible, politique de dévaluation allemande, marge faible des entreprises)

- Analyse normative

# Pourquoi taxer les entreprises?

- Dans les modèles classiques de fiscalité optimale en économie ouverte, le capital ne doit pas être taxé
- Plusieurs approches justifient pourtant la fiscalité des entreprises:
  - Benefit principle: comme les individus, les entreprises bénéficient des biens publics produits par l'Etat (infrastructure, système d'éducation, système judiciaire, etc.)
  - Tax exporting: taxer les entreprises permet aux Etats de faire payer à des actionnaires étrangers le financement des biens publics locaux
  - Eviter l'érosion de l'IRPP: en cas de non taxation des entreprises, les particuliers auraient tous tendance à se transformer en entreprises
  - Contraintes politiques: les grandes entreprises sont généralement mal perçues par l'opinion publique, ce qui justifie l'imposition
  - Eviter la non taxation des dividendes – qui pourraient rester dans les entreprises (report à nouveau)
- Problématique de double taxation: les entreprises appartiennent à des actionnaires qui sont taxés sur leur revenus du capital

# La non intégration de l'IS et de l'IRPP fait peser un risque de double taxation des revenus

- Le profit des entreprises est normalement taxé à deux niveaux:
  - Paiement de l'IS des entreprises
  - Paiement de l'IRPP qui intègre les dividendes versés par les sociétés à ses actionnaires
- Plusieurs systèmes existent pour éviter cette double imposition
  - Réduire la taxe sur les dividendes au niveau des ménages
  - Intégrer l'IS dans l'IRPP et ne faire en sorte que l'IS ne soit qu'une « retenue à la source » des dividendes, qui lui seraient crédités lorsque les actionnaires auraient payé leur impôt sur les dividendes.
  - Proposer des abattements (solution française: 40%)

# Bibliographie

- Cozian M. et F. Deboissy, 2014. *Précis de fiscalité des entreprises 2014-2015*. Litec
- Feldstein M. et J. Flemming, 1971. « Tax Policy, Corporate Saving and Investment Behaviour in Britain ». *Review of Economic Studies*, vol.38: 415-434.
- Harberger A., 1962. « The incidence of the Corporate Income Tax ». *Journal of Political Economy*, vol.70: 215-240.
- Kitamura Y. Chapitre 4 du cours sur la microéconomie de la fiscalité, accessible à l'adresse suivante: [http://www.ier.hit-u.ac.jp/~kitamura/lecture/Keio/Part2\\_Chap4.pdf](http://www.ier.hit-u.ac.jp/~kitamura/lecture/Keio/Part2_Chap4.pdf)
- Mintz J., 1986. « The Corporation Tax », in Devereux (ed) *The Economics of Tax Policy*. Oxford University Press.
- Simula L. et A. Trannoy, 2009. « Incidence de l'impôt sur les sociétés ». *Revue française d'économie*, vol. 24: 3-39.
- Sinn H., 1987. *Capital Income Taxation and Ressource Allocation*. North Holland
- Stiglitz J., 1973. "Taxation, Corporate Financial Policy, and the Cost of Capital". *Journal of Public Economics*, vol. 2: 1-34.
- Sørensen P., 1999. "Changing Views of the Corporate Income Tax" in Slemrod (ed) *Tax Policy in the Real World*. Cambridge University Press.